

## **Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/VE179 dit « Ancien Delhaize » à HERVE**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	réaffecter un ancien site commercial en un ensemble de logements, services et/ou commerces
<u>Localisation</u> :	entre les rues de la Station et des Ecoles
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	15 avril 2015
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUPE
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

**AVIS****La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté qui reconnaît le périmètre du site à réaménager n°SAR/VE179.**

Au vu du mauvais état général du site et sa situation au centre-ville, la CRAT estime qu'il est pertinent de l'inscrire en tant que périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Elle estime également que le périmètre est cohérent.

La création d'habitat en intérieur d'îlot et la densité du projet se justifient par la situation en centre-ville et la reconfiguration de l'îlot: création d'un cheminement piéton reliant les deux rues et fermeture de la cour d'école.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président